

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET HANDICAP

➤ SUPPLÉMENT ÎLE-DE-FRANCE

En France, en 1999, 5 230 jeunes suivaient des études supérieures. Aujourd'hui, ils sont près de 16 000. Avec, à la clé, une meilleure insertion professionnelle.

➤ OBJECTIF POURSUITE D'ÉTUDES

➤ Ne vous censurez pas

Votre inscription est de droit si vous remplissez les conditions requises pour accéder à l'enseignement supérieur. C'est à l'établissement de s'adapter pour organiser au mieux votre accueil.

➤ Croyez à votre futur, vous ne serez pas seul(e)

Il faut monter votre projet, quel qu'il soit, avec un stage en France ou à l'étranger. Les CIO (Centres d'information et d'orientation), les enseignants référents de votre lycée, les structures handicap des établissements d'enseignement supérieur et les associations d'aide aux étudiants handicapés sont là pour vous aider.

➤ Une grande variété de métiers possibles

De très nombreux aménagements de postes sont possibles, en particulier grâce aux nouvelles technologies. Ils rendent accessibles les métiers. Par ailleurs, les employeurs recherchent des personnes handicapées ayant une formation à bac + 2 et plus.

➤ Anticipez ! Faites-vous connaître !

Monter son projet demande du temps (entre 6 et 9 mois pour un dossier MDPH). Il en faut aussi pour mettre en place votre accompagnement quotidien (auxiliaire de vie, transport...) et l'aménagement pédagogique dans l'établissement scolaire ou l'université.

Quelques dossiers sont à remplir et il y a des dates limites d'inscription à respecter pour tous, valides ou non.

Prenez contact le plus tôt possible avec la MDPH et la structure d'accueil des étudiants handicapés de l'établissement.

Emeline

Réaliser son rêve

> Emeline est malentendante à 55 %. Cela ne l'a pas empêchée de réaliser son rêve et d'étudier le management, le commerce et la communication. Elle a utilisé des aides comme des preneurs de notes en classe ou des amplificateurs de téléphone en entreprise.

« Pour moi, le commerce s'est imposé comme une évidence. J'ai commencé par un BTS commercial puis j'ai fait une licence professionnelle ».

Elle aime le contact avec les gens, avoir un métier où ça bouge. Retrouvez le témoignage d'Emeline sur [OniseptV](#)



ENSEIGNEMENT SUP HANDICAP

VIE QUOTIDIENNE

> Dans le cadre de la Prestation de compensation du handicap (PCH), des **aides** sont accordées par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), qui siège à la **MDPH** : aides à la personne (lever, coucher, soins, prise de repas), aides techniques, logement, transport, surcoût lié à l'adaptation du véhicule pour passer le permis... Anticipez vos démarches pour que tout soit pris en compte et notifié par la MDPH avant votre entrée dans l'enseignement supérieur.

> **Logement** : le **CROUS** propose des logements adaptés ou recherche avec vous des solutions au cas par cas.

> **Restauration** : les restaurants universitaires sont majoritairement accessibles aux étudiants handicapés.

> **Bourses d'enseignement supérieur** : trois années supplémentaires vous sont attribuées.

> **Transport** : les frais de transport des étudiants reconnus handicapés et ne pouvant utiliser les transports en commun sont pris en charge par les départements ou par le **STIF** en Ile de France. Voir page 5.

MDPH, maison départementale des personnes handicapées

CROUS, centre régional des œuvres universitaires et scolaires

STIF, syndicat des transports d'Ile de France

Qui est concerné ?

Tout(e) lycéen(ne) ayant eu un accident, une maladie ou une malformation et dont les conséquences engendrent un handicap de naissance ou acquis.



© Emmanuelle Dal'Secco / Onisep

➤ DÉMARCHES

Plusieurs cas de figure : vous souhaitez entrer au lycée, à l'université ou dans certains établissements.

Dans la plupart des cas, vous devez vous inscrire de janvier à mars sur le portail **www.admission-postbac.fr**. Pour les autres écoles (paramédicales, sociales, IEP, écoles de commerce après-bac...), il convient de vous adresser directement à l'établissement sollicité.

➤ Lycée

Si vous souhaitez poursuivre vos études au lycée dans une formation post-bac (brevet de technicien supérieur, classe préparatoire aux grandes écoles...), comme en terminale, vous bénéficierez du projet personnalisé de scolarisation, établi avec l'équipe de suivi de la scolarisation.

Vous conserverez les mêmes aides : enseignant référent, auxiliaire de vie scolaire ou assistant de scolarisation, médecin scolaire...

➤ Université

Prenez contact le plus tôt possible avec la structure d'accueil des étudiants handicapés. Ce service mettra en place l'accompagnement pédagogique et les adaptations nécessaires.

Les différents handicaps dans l'enseignement supérieur

→→ Troubles moteurs	→→ 24%
→→ Troubles du langage et la parole	→→ 18%
→→ Troubles viscéraux	→→ 14%
→→ Troubles psychiques	→→ 11%
→→ Troubles visuels	→→ 9%
→→ Troubles auditifs	→→ 6%
→→ Plusieurs troubles associés	→→ 4%
→→ Troubles intellectuels et cognitifs	→→ 2%
→→ Autres troubles	→→ 12%

A noter : sur 12 765 étudiants handicapés recensés en 2012 (hors STS et CPGE), 7,4 % sont temporairement en situation de handicap (d'une durée inférieure à 1 an) - Enquête 2011-2012.

➤ Autre établissement d'enseignement supérieur

Adressez-vous au référent handicap de l'établissement. S'il n'y en a pas, demandez à rencontrer le chef d'établissement. N'hésitez pas à vous faire accompagner par un représentant d'une association de personnes handicapées ou une personne au service des étudiants handicapés.

➤ Vous souhaitez étudier par apprentissage

Pour les personnes handicapées, il n'y a pas de limite d'âge pour commencer un apprentissage et la durée du contrat peut être portée à 4 ans.

Des aides supplémentaires peuvent être versées par l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et le FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

AMÉNAGEMENT

DES EXAMENS

Les étudiants en situation de handicap bénéficient d'aménagements particuliers pour passer les examens ou les concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur : aides techniques, mise à disposition d'un(e) secrétaire, majoration de temps...

POUR COMPENSER

LE HANDICAP

EN ENTREPRISE

Il est souhaitable de demander la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) dès le début des études à temps plein ou par apprentissage, voire dès l'année de terminale.

Elle sera indispensable pour solliciter une compensation du handicap pendant les périodes en entreprise.

POUR EN SAVOIR +

www.onisep.fr/formation-et-handicap

Pour des informations en Ile-de-France :
www.onisep.fr/ile-de-france
Dossier Handicap

INFO +

- > Ministère des affaires sociales et de la santé et des droits des femmes : www.social-sante.gouv.fr
- > Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : www.handi-u.fr
- > Droit au savoir - Accéder au supérieur : www.droitau savoir.asso.fr
- > Centre national d'enseignement à distance (Cned) : www.cned.fr

CARNET D'ADRESSES

■ Interlocuteurs

↳ Centres d'information et d'orientation (CIO)

Réseau handicap orientation de l'académie de Paris

14 avenue René Boylesve
75016 Paris

Tél. 01 46 47 20 35

Courriel : reseau.handicap.orientation@ac-paris.fr
www.ac-paris.fr

CIO des académies de Créteil, Paris, Versailles

www.education.gouv.fr/pid24301/annuaire-accueil-recherche.html

↳ Enseignants référents handicap

Consultez le site du rectorat de votre académie ou adressez-vous directement à la direction des services départementaux de l'Education Nationale de votre département.

Académie de Créteil :

www.ac-creteil.fr/handicap-acteurs-erseh.html

Académie de Paris :

www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_407672/en-enseignants-referents

Académie de Versailles :

www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_13235/en-enseignants-et-encadrants-travaillant-aupres-d-enfants-handicapes

↳ Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)

Le CIDJ propose un service d'aide à l'orientation des jeunes handicapés et un répertoire des établissements accessibles du BTS au master.

www.jcomjeune.com

rubrique Etudes / Etudier avec un handicap

↳ Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

MDPH de Paris

69 rue de la Victoire

75009 Paris

Tél. 01 53 32 39 39

Courriel : contact@mdph.paris.fr

www.paris.fr/mdph

MDPH de Seine-et-Marne

16 rue de l'Aluminium

77176 Savigny-le-Temple

Tél. 01 64 19 11 40

Courriel : contact@mdph77.fr

www.mdph77.fr

MDPH des Yvelines

9 rue de la Patte d'Oie

78000 VERSAILLES

Tél. : 01 39 07 55 60

Courriel : contact@mdph.cg78.fr

www.yvelines.fr

MDPH de l'Essonne

93 rue Henri Rochefort

91000 Evry

Tél. 01 60 76 11 00

Courriel : mdphe@cg91.fr

www.essonne.fr

MDPH des Hauts-de-Seine

2 rue Rigault

92000 Nanterre

Tél. 01 41 91 92 50

Courriel : mdph@mdph92.fr

www.hauts-de-seine.net

MDPH de Seine-Saint-Denis

Immeuble Erik Satie

7-11 rue Erik Satie

93000 Bobigny

Tél. 01 83 74 50 00

Courriel : info@place-handicap.fr

www.place-handicap.fr

MDPH du Val-de-Marne

Immeuble solidarité

9/9 voie Félix Eboué

94046 Créteil Cedex

Tél. 01 43 99 79 00

Courriel : mdph94@valdemarne.fr

www.valdemarne.fr

MDPH du Val-d'Oise

Conseil général du Val d'Oise

2 avenue du Parc, bâtiment H

95032 Cergy-Pontoise Cedex

Tél. 01 34 25 16 50

Courriel : maisonduhandicap@valdoise.fr

www.valdoise.fr

■ Services d'accueil des étudiants handicapés

Dans chaque université d'Ile-de-France (et dans certains autres établissements d'enseignement supérieur), il existe un service dédié à l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

Ce service est votre interlocuteur privilégié. Il met en place des solutions personnalisées à l'aménagement de vos études (aides humaines, techniques...). Il est en lien, entre autres, avec le service inter universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS) ou le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS). Les médecins de ce service gèrent, avec d'autres interlocuteurs, vos demandes d'aménagements des examens et concours.

Une "Fiche d'analyse des besoins des élèves handicapés pour leur formation ultérieure dans l'enseignement supérieur" a été conçue à votre attention. Vous pourrez renseigner cette fiche, remise par votre lycée d'origine, et la remettre à l'établissement dans lequel vous serez admis.

↳ Services universitaires

Panthéon-Sorbonne [Paris 1]

Relais Handicap

Centre Pierre Mendès-France

Bureau C9-03

90 rue de Tolbiac

75013 Paris

Tél. 01 44 07 89 27

www.univ-paris1.fr/etudiant/handicap

Panthéon-Assas [Paris 2]

Relais handicap santé

1er étage - Bureau 108

92 rue d'Assas

75006 Paris

Tél. 01 44 41 57 12 (ou 57 13 ou 58 04)

www.u-paris2.fr

Sorbonne Nouvelle [Paris 3]**Mission handicap**

Campus Censier
Bâtiment B - Bureau 21A (rez-de-chaussée)
13 rue Santeuil
75005 Paris
Tél. 01 45 87 79 55 (ou 78 49 ou 79 29)
Courriel : handicap@univ-paris3.fr
www.univ-paris3.fr

Paris-Sorbonne [Paris 4]**Bureau accueil handicap**

En Sorbonne, Galerie Richelieu
Entrée C364, Bureaux C367 et C368
1 rue Victor Cousin
75005 Paris
Tél. 01 40 46 47 92 (ou 31 97)
Courriel : accueil-handicap@paris-sorbonne.fr
www.paris-sorbonne.fr/cellule-handicap

Paris Descartes [Paris 5]**Mission handicap**

Bureau A19
12 rue de l'École de Médecine
75006 Paris
Tél. 01 76 53 17 64
www.parisdescartes.fr

Pierre et Marie Curie - UPMC [Paris 6]**Service handicap santé étudiant (SHSE)**

Tour 22-33, niveau Jussieu
UPMC - SHSE
4 place Jussieu
75005 Paris
Tél. 01 44 27 75 15 (ou 46 31)
Courriel : shse@upmc.fr
www.upmc.fr

Paris Diderot [Paris 7]**Relais handicap Diderot**

10 rue Françoise Dolto
75013 Paris
Halle aux Farines (rez-de-chaussée)
Tél. 01 57 27 65 20
Courriel : handicap@univ-paris-diderot.fr
www.univ-paris-diderot.fr

Vincennes-Saint-Denis [Paris 8]**Service accueil handicap**

2 rue de la Liberté
93526 Saint-Denis Cedex
Bâtiment A (rez-de-chaussée), salle A 048
Tél. 01 49 40 67 92 (ou 71 74 ou 71 75)
Courriel : accueil.handicap@univ-paris8.fr
www.univ-paris8.fr

Paris-Dauphine [Dauphine]**Pôle handicap**

Bureau 029, couloir B (rez-de-chaussée)
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75016 Paris
Tél. 01 44 05 42 54
Courriel : handicap@dauphine.fr
<http://polehandicap.dauphine.fr>

**Paris Ouest Nanterre
La Défense [Paris 10]****Service handicaps et accessibilité**

200 avenue de la République
92001 Nanterre
Bâtiment DD, salle R 05
Tél. 01 40 97 58 79
Courriel : handicap.caciopie@listes.u-paris10.fr
www.u-paris10.fr

Paris-Sud [Paris 11]**Service handicap et études**

Rue du Doyen André Guinier
Bâtiment 338 (rez-de-chaussée)
91405 Orsay Cedex
Tél. 01 69 15 31 45 (ou 39 02)
Courriel : handicap@u-psud.fr
www.u-psud.fr

**Paris-Est Créteil Val-de-Marne
UPEC [Paris 12]****Antenne handicap**

61 avenue du général de Gaulle
94010 Créteil Cedex
Bâtiment I 3, 1er étage
Tél. 01 45 17 13 83
Courriel : handicap@u-pec.fr
www.u-pec.fr

Paris 13 [Paris 13]**Cellule action sociale et handicap**

Campus de Villetaneuse, Grand Hall
99 avenue Jean-Baptiste Clément
93430 Villetaneuse
Tél. 01 49 40 32 33 (ou 44 83)
Courriel : accueil.villetaneuse@univ-paris13.fr
www.univ-paris13.fr

Cergy-Pontoise [Cergy]**Service d'accueil des étudiants handicapés (SAEH)**

Site des Chênes 2 (rez-de-chaussée)
Bureau 041 bis
33 boulevard du Port
95011 Cergy-Pontoise Cedex
Tél. 01 34 25 61 38
Courriel : handicap@ml.u-cergy.fr
www.u-cergy.fr

Evry-Val d'Essonne [Evry]**Service accueil handicap (SAH)**

Bâtiment Ile-de-France (rez-de-chaussée)
Bureau 6
Boulevard François Mitterrand,
91025 Evry Cedex
Tél. 01 69 47 71 84
Courriel : handicap@univ-evry.fr
www.univ-evry.fr

Paris-Est Marne-La-Vallée [UPEM]**Pôle Accueil Handicap**

Bâtiment Copernic (rez-de-chaussée)
Bureau 0B080, salon Himalaya
5 boulevard Descartes
Champs-sur-Marne
77454 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél. 01 60 95 72 58
Courriel : accueilhandicap@u-pem.fr
www.u-pem.fr

**Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
[UVSQ]****Service d'accueil des étudiants handicapés (SAEH)**

5-7 boulevard d'Alembert
78280 Guyancourt
Tél. 01 39 25 51 12 (ou 67)
Courriel : saeh@uvsq.fr
www.saeht.uvsq.fr

**➤ Services des grands
établissements publics****Institut national des langues et
civilisations orientales [INALCO]****Pôle vie étudiante de l'INALCO**

Bureau 3.49
65 rue des Grands Moulins
75013 Paris
Tél. 01 81 70 11 20
Courriel : vie.etudiante@inalco.fr
www.inalco.fr

**Institut d'études politiques de Paris
[Sciences Po]****Pôle handicap**

Bureau 206
56 rue des Saints-Pères
75007 Paris
Tél. 01 45 49 51 19
Courriel : handicap@sciences-po.fr
<http://formation.sciences-po.fr/handicap-sciences-po>

**Conservatoire national des arts et
métiers [CNAM]****Mission Handi'cnam**

Accès 10-0-3 (rez-de-chaussée)
292 rue Saint-Martin
75003 Paris
Tél. 01 58 80 87 87
Courriel : handi@cnam.fr
<http://handicnam.cnam.fr>

Services des facultés privées

Institut catholique de Paris

21 rue d'Assas
75006 Paris
Tél. 01 44 39 52 00
www.icp.fr

Institut Saint Pie X

21 rue du Cherche-Midi
75006 Paris
Tél. 01 42 22 00 26
<http://iuspx.fr>

Facultés libres de philosophie et de psychologie

70 avenue Denfert-Rochereau
75014 Paris
Tél. 01 43 35 38 50
www.ipc-paris.fr

Vie quotidienne

Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

(bourses, logement adapté, services sociaux...)

Crous de Créteil

70 avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil
Tél. 01 45 17 06 60
Courriel : secretariat@crous-creteil.fr
www.crous-creteil.fr/aides-sociales/accompagner-le-handicap

Crous de Paris

Mission handicap
39 avenue Georges Berros, 75231 Paris Cedex 05
Tél. 01 44 27 35 05
Courriel : mission.handicap@crous-paris.fr
www.crous-paris.fr

Crous de Versailles

Division de la vie étudiante
145 bis boulevard de la Reine - BP 461
78004 Versailles Cedex
Tél. 01 39 20 85 14
Courriel : dve@crous-versailles.fr
www.crous-versailles.fr

Transports

Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF)

Organise les transports des étudiants en situation de handicap de leurs domiciles vers leurs lieux d'étude.

Transports adaptés STIF

Conseils généraux

Pour les départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne, les transports sont organisés par les Conseils généraux :

- Département 77

(Bureau du transport des personnes handicapées) :
Transports adaptés 77

Une fiche d'inscription pour transports adaptés est à retirer auprès de la MDPH de Seine et Marne

- Département 91

(Bureau des transports scolaires - Pôle Handicap) :
Transports adaptés 91

Infomobi.com

Infomobi est un service d'information sur les transports en Ile-de-France pour les personnes handicapées.

Le site comporte entre autres un annuaire des services PAM de chaque département (dispositif de transport spécialisé pour voyageurs handicapés).
www.infomobi.com

Associations pour les étudiants handicapés

De nombreuses associations proches des établissements d'enseignement supérieur agissent, en complément des services d'accueil, pour améliorer les conditions de vie, d'études et de préparation de l'insertion professionnelle des étudiants handicapés. Certaines interviennent dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur d'une même région. On peut citer :

Accompagner la réalisation des projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés (ARPEJEH)

Cette association réunit des organisations professionnelles privées et publiques de tous secteurs, engagées dans une politique active en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Elle propose des visites d'entreprises, des stages étudiants et un accompagnement des étudiants qui le souhaitent sous forme de tutorat d'entreprise.
www.arpejeh.com

Association@talentEgal

Cette association accompagne les étudiants en situation de handicap pour l'obtention d'un diplôme d'études supérieures, grâce à un contrat en alternance ou une convention de stage.
www.atalentegal.fr

Baisser les barrières

Cette association accompagne les jeunes handicapés visuels à l'université, par la numérisation des livres universitaires, la négociation de stages en entreprise...

www.baisserlesbarrieres.org

Droit au Savoir

Ce collectif interassociatif et interhandicap travaille sur les questions de formation scolaire, universitaire et professionnelle des jeunes de plus de 16 ans en situation de handicap, jusqu'à leur premier emploi stable. Il propose une assistance aux étudiants pour toutes leurs démarches administratives ainsi qu'une base de données.

www.droitausavoir.asso.fr

Fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap (Fédéeh)

Cette association regroupe des bénévoles issus d'associations étudiantes et de son réseau social d'étudiants et de diplômés handicapés. Leurs actions (réseau social, tutorat étudiant pour des collégiens et lycéens handicapés, rencontres avec des employeurs,...) bénéficient de l'appui d'un conseil technique (structures spécialisées, établissements supérieurs et experts).

<http://fedeeh.org>

Handi U

Handi U informe élèves et étudiants sur les formations et la vie d'un étudiant : aides diverses, adresses utiles, textes officiels.

www.handi-u.fr

Starting-Block et le programme Handivalides

L'association Starting-Block propose à travers le programme Handivalides des actions (tutorat, sensibilisation, jumelage...) afin de susciter l'engagement des jeunes autour des problématiques du handicap. Du collège au premier emploi, ce programme vise à favoriser l'intégration des jeunes en situation de handicap et les accompagne dans la construction de leur projet d'orientation scolaire et professionnel.

www.starting-block.org
www.starting-block.org/handivalides

Tremplin

Cette association de plus de cent trente entreprises prépare, par un accompagnement individualisé, les personnes handicapées inscrites dans un parcours d'études ou de formation à leur future insertion professionnelle.

www.tremplin-handicap.fr

Cette liste n'est pas exhaustive.

Renseignez-vous auprès du service d'accueil des étudiants handicapés de votre établissement d'enseignement supérieur pour connaître les associations de votre région.